



**Une bourse,
un logement ?**

Avec la demande
en ligne, vous avez toutes
les cartes en main



Aux élèves de terminale Aux étudiants boursiers ou non

Objet : Bourses d'Enseignement Supérieur sur critères sociaux

Admissions en Résidence Universitaire : Dossier Social Étudiant (D.S.E.).

Année Universitaire 2019 - 2020

Le Dossier Social Étudiant permet aux élèves de terminale et aux étudiants de demander :

- ↳ une bourse sur critères sociaux,
- ↳ l'attribution d'un logement individuel ou en colocation dans une résidence universitaire.

Si vous êtes candidat à une poursuite d'études à l'étranger dans un état membre du Conseil de l'Europe, vous devrez effectuer la même démarche.

La procédure de constitution du Dossier Social Etudiant (demande de bourse et/ou de logement en résidence universitaire) se déroule **du 15 janvier au 15 mai 2019** (date limite).

Des documents sur les services du CROUS (Bourses et logements) **sont disponibles au secrétariat de la CPGE**. (Couloir à droite après bureau de M. BONNEL) N'hésitez pas à les demander. **Des affiches sont épinglées sur les tableaux**. Faites-y très attention car **chaque année des élèves voulant faire une demande après la date limite perdent ainsi leurs droits à une bourse ou un logement universitaire pour une année**.



Pour les étudiants déjà boursiers 2018-2019, une nouvelle demande est à faire pour l'an prochain. Le renouvellement n'est pas automatique.

DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS

Les candidats devront constituer leur Dossier Social Étudiant en se connectant sur le site du Crous de Lille : www.crous-lille.fr

Vous serez ensuite dirigé vers le portail ⇨ messervices.etudiant.gouv.fr

(Vous avez la possibilité de faire une simulation pour connaître vos droits à la bourse)



Attention, **les ressources prises en compte dans la constitution de votre dossier sont celles de vos parents.**



Avant de vous connecter pour remplir votre dossier, munissez-vous (voir page 5 du guide de l'étudiant) :

- ↳ de l'avis fiscal 2018 concernant les revenus perçus en 2017 par vos deux parents (les ressources prises en compte sont celles qui figurent à la ligne « Revenu ou Déficit Brut Global »),
- ↳ de votre numéro INE (Identifiant National Étudiant).
- ↳ L'adresse électronique à laquelle vous seront envoyées les notifications de bourse

Au cours de la saisie, notez obligatoirement les références qui vous concernent (mot de passe, numéro de dossier, numéro de connexion...), elles vous seront utiles par la suite.

Vous pourrez toujours après votre saisie consulter l'avancement de votre dossier.

Votre saisie ne sera enregistrée qu'au moment de l'affichage final du numéro de dossier et du numéro de connexion (à conserver comme preuve de votre saisie). Une interruption avant cet affichage fera perdre les informations saisies.

👍 Le dossier social étudiant peut contenir 4 vœux d'études auxquels le candidat associe une demande de bourse et/ou de logement en résidence universitaire

Le dossier recensant les informations saisies par le candidat **lui sera ensuite adressé par courriel pour téléchargement, impression et signature.** Le candidat le retournera au Crous (à l'adresse postale indiquée) accompagné de toutes les pièces justificatives utiles.

Le Crous répondra au candidat pour chaque vœu formulé.

Enfin la notification d'octroi de bourse sera à remettre au secrétariat lors de votre inscription définitive pour la rentrée 2019. Tout retard de dépôt de ce document entrainera des retards dans les paiements de bourses.

En cas de difficulté particulière, vous pouvez joindre directement les services du CROUS au 09 69 39 19 19

Mme Dassonneville

N.B. : Les étudiants dont les revenus excèdent les plafonds retenus dans le barème "bourse sur critères sociaux" hésitent souvent à demander un logement en résidence universitaire. Nous vous précisons que **les logements en résidence ne sont pas réservés aux seuls candidats boursiers.**

Cette circulaire se trouve sur le site Internet de l'Etablissement (au format PDF)

www.stemariebeaucamps.fr